



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

### Date de l'analyse:

26.06.2024

### Titre du projet du marché:

Temple de la Croix d'Ouchy, Lausanne - Rénovation énergétique du bâtiment, création d'une ludothèque et amélioration de l'espace d'accueil pour enfants

### Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

### ID du projet:

283320

### N° de la publication SIMAP:

1427873

### Date de publication SIMAP:

24.06.2024

### Adjudicateur:

Ville de Lausanne, Direction de l'enfance de la jeunesse et des quartiers, service quartiers, jeunesse et familles

### Organisateur:

Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service d'architecture et du logement, Rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne, Suisse, Téléphone: +4121 315 56 22, Fax: +4121 315 50 05, E-mail: arlo.mp@lausanne.ch

### Inscription:

Aucune.

### Visite:

01/07/2024 à 16h00

### Questions:

04/07/2024 via SIMAP.ch

### Rendu documents:

07/08/2024 à 16h30. La méthode à deux enveloppes est utilisée.

L'offre est à rendre en un exemplaire avec copie PDF sur clé USB (uniquement enveloppe 1).

**Rendu maquette:**

Aucune maquette à rendre.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

Mandat d'architecte

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le présent appel d'offres a pour but de désigner un architecte. Il est demandé aux soumissionnaires de :

- Développer un projet visant à créer une ludothèque et à augmenter la capacité de l'espace d'accueil pour les enfants accompagnés déjà existants.
- Conduire la réalisation de l'assainissement du bâtiment existant avec une mise en conformité aux normes techniques.
- Élaborer un projet d'amélioration des aménagements extérieurs en revoyant les entrées du site, les surfaces perméables et en sécurisant les cheminements avec une végétation plus adaptée aux enfants.

L'approche technique du projet se fera dans le respect de la valeur patrimoniale de l'objet (note 3) .Il est attendu de l'architecte une sensibilité forte dans la rénovation et la transformation d'un objet de ce type.

Suite à l'adjudication, un contrat distinct liera le mandataire et la commune de Lausanne pour la phase étude et pour la phase réalisation. Le contrat pour la phase étude sera conclu sur la base du présent document.

**Communauté de mandataires:**

L'association de bureaux est admise. Chaque membre doit répondre aux exigences et conditions de participation à la procédure. les associés nommeront un bureau pilote.

**Sous-traitance:**

Non admise

**Mandataires préimpliqués:**

Aucune indication.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Membres :

- Mme CORTHÉSY Delphine, Adjointe au chef de service - Service des quartiers, de la jeunesse et des familles, Ville de Lausanne;
- M. PETERMANN Romain, Responsable APEMS - Service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne;

- Mme DEHANT Edith, Architecte IAUG, Responsable de l'unité Patrimoine administratif - Service d'architecture et du logement, Ville de Lausanne;
- M. ROCHAT Olivier, Architecte MArch sia / DES en expertise de la construction-associé du bureau O ROCHAT architectes;

#### **Conditions de participation:**

- Être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré par une EPF, EAUG, IAUG, HES, ETS ou un diplôme étranger jugé équivalent.
- Signer "l'engagement du soumissionnaire" fourni avec le dossier de la procédure.
- Joindre à l'offre les attestations suivantes :
  - impôts à la source;
  - assurances sociales (1er et 2ème piliers)

#### **Critères d'aptitude:**

Sont compris comme des critères d'aptitude les critères 1.1 et 1.2 des critères d'adjudication. Ils ne sont pas éliminatoires.

#### **Critères d'adjudication / de sélection:**

Enveloppe 1, offre qualitative - pondération 75%

- 1.1 Organisation interne du soumissionnaire, annexe Q2, pondération 5% ;
- 1.2 Références, annexe Q6 - pondération 25% ;
- 1.3 Temps consacré pour l'exécution du marché, annexe R5 - pondération 9% ;
- 1.4 Qualification des personnes-clés, annexe R9 - pondération 4% ;
- 1.5 Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché, annexe R13 - pondération 22% ;
- 1.6 Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter, annexe R14 - pondération 10% ;

Enveloppe 2, offre d'honoraires - pondération 25%

- 2.1 Prix - pondération 25%

Le barème des notes est de 0 à 5. Le critère du prix (2.1) est noté selon la méthode T200 du Guide romand des marchés publics. Le critère des heures (1.3) est noté selon la méthode T4 du Guide romand des marchés publics.

#### **Indemnités / prix:**

Aucune.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises;
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée;
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables;
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation) des critères d'adjudication sont clairement indiqués;
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués;
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres;
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022);
- Les délais sont corrects;
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022);
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes;
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022);

## Manques de l'appel d'offres:

- Les mandataires préimpliqués ne sont pas mentionnés. Bien qu'il semble qu'aucun mandataire ne soit préimpliqué, il serait préférable de l'indiquer.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux;
- L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres;
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes